

# VILLE DE **JARD** SUR MER

BULLETIN MUNICIPAL - JANVIER 2023





# SOMMAIRE

- |   |  |   |  |
|---|--|---|--|
|   | <b>4</b> Conseil Municipal                               |  | <b>14</b> Enfance-Jeunesse             |
|   | <b>5</b> Urbanisme                                       |  | <b>17</b> Vie sociale                  |
|   | <b>8</b> Travaux<br>Réalizations 2022<br>et projets 2023 |  | <b>19</b> Vie culturelle et sportive   |
|  | <b>11</b> Sécurité                                       |  | <b>22</b> Recensement de la population |
|   | <b>12</b> Environnement                                  |  | <b>22</b> Expression libre             |
|   |  |  | <b>23</b> Jard utile                   |



## Édito ●●●

Je suis heureuse de vous retrouver pour ce moment annuel où à travers le bulletin municipal, nous retraçons l'année qui vient de s'achever et où nous vous présentons les grandes lignes des réalisations à venir.

L'année 2022 a été marquée par le démarrage de projets d'envergure, confortant notre dynamisme et notre attractivité communale.

Après des mois compliqués, nous avons eu à cœur de retisser un lien social, en organisant des temps d'informations et d'échanges avec la population, les associations et les acteurs économiques. À travers ces rencontres, nous souhaitons apporter des réponses à vos questionnements et vous communiquer l'évolution de nos décisions d'intérêt général. C'est ainsi que le Conseil Municipal a approuvé le retour de la facturation de la taxe de séjour au réel, tout au long de l'année, pour l'ensemble des campings et loueurs jardins.

Une réunion publique a aussi été organisée pour vous présenter le nouveau plan de circulation. Il vise à améliorer le partage de la voirie, en créant des liaisons douces. La sécurité reste le fil conducteur de nos aménagements urbains.

Dans le cadre de la politique de sobriété énergétique, nous avons modifié les horaires de l'éclairage public, déjà modulé depuis de nombreuses années.

En matière d'urbanisme, les études de faisabilité engagées sur des projets d'habitat favorisant l'accès des jeunes ménages, se concrétiseront après validation du Conseil Municipal.

À l'échelle intercommunale, l'élaboration du PLUi a débuté et son approbation est envisagée pour 2025. Des rencontres publiques seront prochainement organisées, au sujet du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Les deux écoles jardaises se sont vues équipées de tablettes et/ou d'ordinateurs, largement subventionnés par l'État. L'utilisation des nouvelles technologies facilite ainsi leur apprentissage. Je tenais à remercier les enseignants pour leur implication dans ce dossier.

“ 2023 vous appartient...  
ce que nous ferons ensemble  
facilitera la **cohabitation**  
harmonieuse qui nous anime.  
”

En 2022, nous avons connu plusieurs épisodes caniculaires. Durant ces périodes, un regard bienveillant a été porté aux aînés inscrits sur le registre des personnes vulnérables afin de prendre de leurs nouvelles.

De plus, de nouveaux services ont été mis en place : une mutuelle communale et l'application mobile IntraMuros qui permet de vous transmettre des informations en temps réel.

D'ici quelques mois, nous aurons le plaisir de vous accueillir au sein de notre nouvel Hôtel de Ville à l'architecture écoresponsable. La place attenante va aussi connaître des travaux d'embellissement majeurs.

La concertation et la cohésion existantes entre les élus et les agents communaux facilitent, tout au long de l'année, les prises de décision et la mise en œuvre de projets permettant l'amélioration des conditions de vie des habitants. Le meilleur exemple de cette collaboration en 2022 est le retour du drapeau « Pavillon Bleu » sur deux de nos plages.

Je remercie les élus qui m'entourent pour leur investissement et le personnel communal qui se donne pleinement dans sa mission du service public.

2023 vous appartient mais ce sera ce que nous en ferons ensemble qui facilitera la cohabitation harmonieuse qui nous anime.

Le Conseil Municipal et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux de santé, joie et réussite pour vous et vos proches.

BONNE ANNÉE 2023 !

*Le Maire, Sonia GINDREAU*



# Conseil Municipal ●●●

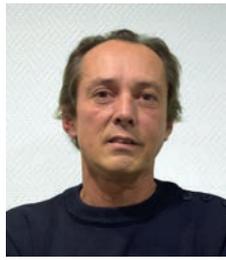
## Bureau municipal ●●●



**Sonia GINDREAU**  
Maire de Jard-sur-Mer



**Céline PAOLI**  
1<sup>ère</sup> adjointe en charge  
des affaires culturelles,  
du patrimoine, de la  
sécurité citoyenneté et  
de la communication



**Carl REMAUD**  
2<sup>ème</sup> adjoint en charge  
de la voirie, des  
bâtiments, des  
espaces verts et  
du développement  
durable



**Catherine BESNARD**  
3<sup>ème</sup> adjointe en charge  
du cadre de vie et  
des affaires sociales



**Patrick OYSELLET**  
4<sup>ème</sup> adjoint en charge  
des affaires scolaires,  
de la jeunesse,  
des sports et des  
animations



**Thierry BENOTEAU**  
5<sup>ème</sup> adjoint en charge  
de l'urbanisme et  
des finances

## Conseillers municipaux ●●●



**Rosane POLIDORI**  
Déléguée  
à la communication



**Olivier VRIGNON**  
Délégué à la voirie,  
aux bâtiments, aux  
espaces verts, au  
développement  
durable et aux affaires  
économiques



**Philippe GUILLET**  
Conseiller municipal



**Maryline GIRAUD**  
Conseillère municipale



**Grégory BLUTEAU**  
Conseiller municipal



**Yvette NANINCK**  
Conseillère municipale



**Jonathan MICHEAU**  
Conseiller municipal



**Huguette VANHAUTE**  
Conseillère municipale



**Dominique BOCQUET**  
Conseillère municipale



**Aline GRONDIN**  
Conseillère municipale



**Romain TRICOIRE**  
Conseiller municipal



**Jean-Paul RABILLER**  
Conseiller municipal



**Jean HERB**  
Conseiller municipal



**Evelyne LIEVOUX**  
Conseillère municipale



**Martine MARETTE**  
Conseillère municipale



**Gérard BOURON**  
Conseiller municipal



**Dominique ROBIN**  
Conseiller municipal

Élus de la majorité  
Liste « Des énergies nouvelles pour demain »

Élus de la minorité  
Liste « Unis pour Jard-sur-Mer »

# Vous souhaitez rencontrer les élus de votre commune ?

Prenez rendez-vous en contactant l'accueil de la Mairie au 02 51 33 40 17.



• **Sonia GINDREAU** – Maire

• **Céline PAOLI** – 1<sup>ère</sup> adjointe

*Affaires culturelles et patrimoine  
Sécurité citoyenneté – Communication*

• **Carl REMAUD** – 2<sup>ème</sup> adjoint

*Voirie – Bâtiments – Espaces verts  
Développement durable*

• **Catherine BESNARD** – 3<sup>ème</sup> adjointe

*Cadre de vie – Affaires sociales*

• **Patrick OYSELLET** – 4<sup>ème</sup> adjoint

*Affaires scolaires et Jeunesse – Sports – Animations*

• **Thierry BENOITEAU** – 5<sup>ème</sup> adjoint

*Urbanisme – Finances*



## Urbanisme ●●●

### DÉMATÉRIALISATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Professionnels et particuliers, vous pouvez effectuer vos démarches d'urbanisme en ligne, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Rendez-vous sur le site web : <https://urbanisme.vendeegrandlittoral.fr/guichet-unique>.



Ce portail vous permet de déposer des demandes d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, de démolir et d'aménager, déclarations d'intention d'aliéner) de façon dématérialisée.

Pour ceux qui le souhaitent, il est toujours possible de déposer son dossier auprès de la Mairie.



### QUELQUES CHIFFRES

Au 06/12/2022

> **2 permis d'aménager**

(lotissement un lot et extension d'un camping) ont été délivrés.

> **94 permis de construire** ont été déposés.

29 sont destinés à la construction de maisons individuelles, dont 69 % pour une occupation principale et 31 % à titre secondaire.

> **237 déclarations préalables de travaux**

concernant des clôtures, abris de jardin ou autres travaux auront été également instruites par le service urbanisme.

> Sur un total de 772 dossiers d'urbanisme, **118 ont été déposés en ligne**, soit 15,28 %.

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Depuis décembre 2021, Vendée Grand Littoral est engagée dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Fin 2025, il sera approuvé et deviendra opposable à l'ensemble de la population de la Communauté de communes.

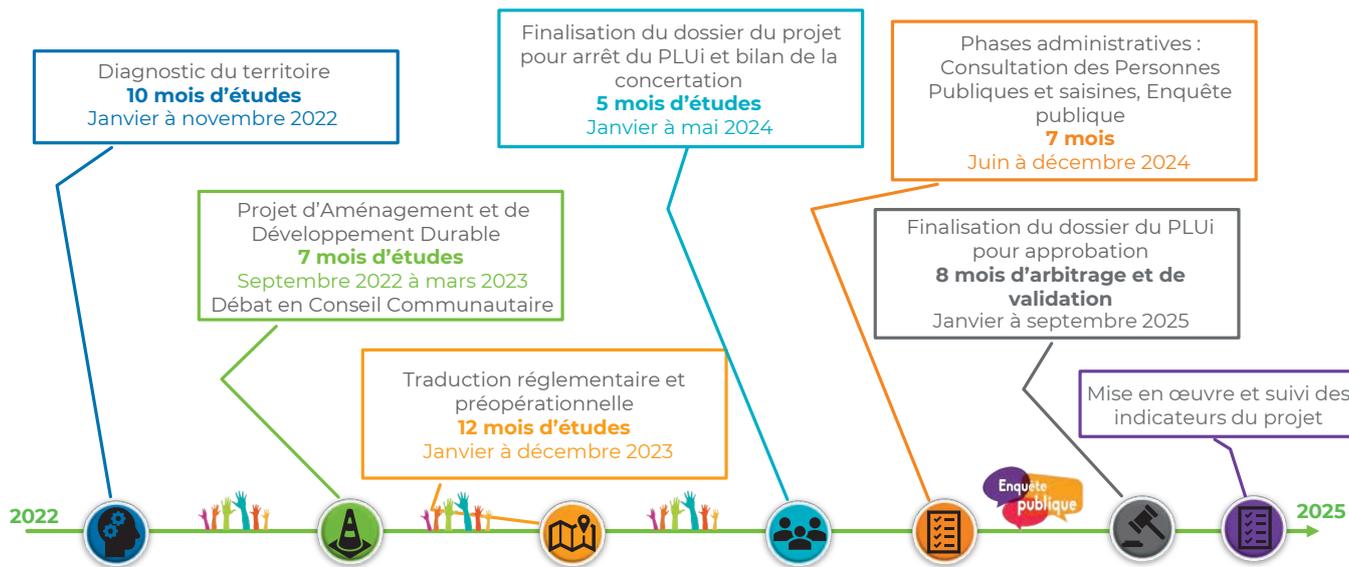
### Un Plan Local d'Urbanisme intercommunal, c'est quoi ?

**Plan** : qui participe et encadre les développements futurs.

**Local** : adapté aux caractéristiques du territoire et élaboré à l'échelle, au plus proche des citoyens.

**Urbanisme** : qui traite à l'organisation des espaces, réglemente les usages des sols et les transformations des paysages.

**intercommunal** : document unique remplaçant les vingt documents d'urbanisme actuels.



Il permet de déterminer quel sera notre cadre de vie à l'horizon 2030 en visant trois ambitions : préserver l'équilibre d'un environnement d'exception, favoriser la cohésion locale et renforcer l'attractivité territoriale.

### Des premières rencontres publiques sur le PLUi

La première phase de Diagnostic et d'État initial de l'environnement s'est conclue par la présentation d'une synthèse lors d'un cycle de quatre réunions publiques. Ce sont plus de 400 personnes qui sont venues assister et échanger avec les élus et les urbanistes du groupement d'étude.

### Comment participer ?

Faites part de vos attentes, de vos observations et de vos interrogations en :

- écrivant un courrier à M. le Président de Vendée Grand Littoral, ZI du Pâtis - BP 20, 85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE,
- envoyant un mail à [plui@vendeegrandlittoral.fr](mailto:plui@vendeegrandlittoral.fr),
- écrivant sur l'un des registres de concertation mis à disposition dans chacune des vingt mairies et au siège,
- demandant un rendez-vous à l'un de vos élus,
- participant aux prochaines rencontres publiques organisées par Vendée Grand Littoral.

Si vous souhaitez avoir plus d'informations concernant le PLUi, consultez la page web suivante : [www.vendeegrandlittoral.fr/plan-local-durbanisme-intercommunal](http://www.vendeegrandlittoral.fr/plan-local-durbanisme-intercommunal).





## ZAC ÎLE PERDUE

**Le projet de la Zone d'Aménagement Concertée de l'Île Perdue se concrétise. Les travaux des constructions individuelles avancent bien.**

Dans le secteur C de ce quartier, dix terrains ont été acquis par des ménages, bénéficiant du dispositif « Passeport Accession ». Une aide financière de 15 000 € leur a été octroyée, selon des critères bien précis. Cette mesure permet de favoriser l'accès à la propriété des primo-accédants.

La procédure pour les travaux d'aménagement du secteur D et sa commercialisation seront engagées en 2023.



Renseignements  
02 51 37 44 95  
caue85@caue85.com

> en savoir + : [www.caue85.com](http://www.caue85.com)



Architecte - Vendredi architecture et urbanisme (recto photo haute)  
Architecte - TICA architectes & urbanistes (recto photo basse)  
Architecte - Atelier Id'île Architecture (verso)  
Photographe - François DANTART

## LES CONSEILS GRATUITS D'UN ARCHITECTE POUR VOTRE PROJET ?

**85** Vendée  
**caue**  
Conseil d'architecture, d'urbanisme  
et de l'environnement

Prenez rendez-vous avec le CAUE de la Vendée

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vendée) est une association départementale, de conseil, d'aide à la décision, d'information et de formation, dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Une de ses missions est de vous conseiller gratuitement en amont, pour la construction, l'extension ou la réhabilitation de votre habitation.

## GUICHET DE L'HABITAT

Rénover votre logement ?  
C'est le moment de se lancer !



Mis en place par la Communauté de communes, le Guichet de l'Habitat vous propose gratuitement un accompagnement administratif personnalisé, des conseils techniques et des aides financières.

Vous pouvez faire appel à ce service pour des projets de rénovation énergétique dans votre résidence principale, de développement de logement locatif à l'année, d'adaptation du logement au vieillissement ou au handicap, ou de lutte contre l'habitat insalubre.



Permanences sur rendez-vous  
à Talmont-Saint-Hilaire  
et à Moutiers-les-Mauxfaits.

☎ 02 51 207 207

(choix 3 ; du lundi  
au vendredi de 9h00 à 12h30)

✉ [habitat@vendeegrandlittoral.fr](mailto:habitat@vendeegrandlittoral.fr)

## AVANCEMENT DES TRAVAUX DE LA MAIRIE

Les travaux de réhabilitation de la Mairie devraient se terminer en juin 2023.

À l'intérieur, les entreprises du second œuvre se succèdent pour réaliser les travaux de menuiserie, de plomberie et d'électricité.

Quant aux agents des Services Techniques, ils se chargeront des finitions : fabrication d'une banque d'accueil, aménagement des espaces verts et pose d'une partie du mobilier.

L'objectif prioritaire est d'offrir aux habitants une meilleure qualité d'accueil et de service.



## AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE

Une réflexion a été menée sur les abords de l'Hôtel de Ville ainsi que sa fonctionnalité.

Cet espace sera repensé afin de permettre une meilleure fluidité de la circulation et une plus grande facilité de stationnement, tout en gardant et renforçant la végétalisation existante. Tout est mis en œuvre pour valoriser cette place avec notamment la réalisation d'un traitement de sol durable en pierre calcaire sur le parvis...

Les aménagements devraient débuter courant février/mars, se coordonnant avec la construction de la Mairie. Ils seront également fonctionnels d'ici cet été. Les plantations dans les divers espaces verts de cette place sont envisagées à l'automne.



## RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE DE LA BULLE DE TENNIS

L'éclairage énergivore de la bulle de tennis a été remplacé par un éclairage LED économique et plus performant.

Ce renouvellement de l'éclairage était indispensable pour répondre aux normes de la Fédération Française de Tennis et organiser des compétitions plus importantes.



## RÉNOVATION DES SANITAIRES PUBLICS

Les sanitaires publics à proximité de l'église et de la salle des Ormeaux ont été rénovés par les agents municipaux, facilitant leur accessibilité. Ceux du parking du port le seront courant 2023.



## L'ARRÊT DE BUS DU PARKING DU CIMETIÈRE SE PÉRENNISE

En raison des modifications de circulation, le point d'arrêt de bus ligne 550 (trajet Luçon <> Les Sables d'Olonne), situé rue Perpoise/Paul Baudry a été transféré au niveau de la rue du Maréchal Joffre (près de l'entrée du cimetière sur la RD21).

Les travaux d'aménagement et de sécurisation sont prévus pour le premier semestre 2023.

**Vous pouvez consulter les horaires de ce bus quotidien via le lien suivant : <https://aleop.paysdelaloire.fr>.**

## AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE L'ENTRÉE DE VILLE

En 2022, l'entrée de ville RD21 (route de Talmont-Saint-Hilaire) a été végétalisée, principalement avec des essences locales.

Labellisée « Villes et Villages Fleuris », la Commune souhaite continuer la végétalisation du domaine public. Il est envisagé d'ajouter plusieurs espaces verts aux abords de l'église et de la rue du Maréchal Joffre.



## RÉFECTION DES TROTTOIRS

**Un programme de réfection des trottoirs est mené par les agents des Services Techniques.**

Il a débuté en novembre 2022 par les rues des Rouges Gorges, des Loriots et des Hirondelles. Au final, ces réfections permettront d'uniformiser, de resabler et réparer les bordures caniveaux dans certains quartiers où l'intervention était devenue difficile compte tenu de leur état de dégradation.

Ces travaux de rénovation se feront sur plusieurs campagnes. Bien entendu, les riverains seront tenus informés avant l'intervention du personnel communal.



## PRESBYTÈRE : RAVALEMENT DE FAÇADE

**Le presbytère, datant de 1880, avait besoin d'une rénovation de sa façade et de ses jambages en pierre (encadrements des ouvertures).**

Seule la partie la plus abimée et exposée côté ouest a été reprise. L'ensemble de la façade a été piqueté et ré-enduit à la chaux aérienne, tout en conservant une partie en pierres apparentes.



## RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DES HÉRONDAIS

**D'importants travaux ont été réalisés en 2022 dans la rue des Héronnais, désormais en sens unique.**

Une piste cyclable, une liaison douce piétonne sécurisée et des zones végétalisées ont été créées. Ces aménagements contribuent à un meilleur partage de la route entre les différents usagers.

## TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS

**Les opérations d'enfouissement des réseaux aériens se poursuivent d'année en année.**

Sont actuellement concernées par ces travaux, les rues du Grand Brandais, Baptiste Robin, Morisset et de la République, avec la reprise des conduites d'eau potable par Vendée Eau. Ce secteur scindé en deux tranches de travaux se terminera en juin 2023.

Cette année, les réseaux aériens de la rue Georges Clemenceau, partie départementale, vont être enfouis. Ces travaux seront menés après l'été, en collaboration avec la Commune de Saint-Vincent-sur-Jard.



## NOUVEAU PLAN DE CIRCULATION

Les modifications décidées dans le plan de circulation sont mises en place progressivement dans la commune, démarrage en 2022.



Plusieurs rues ont donc connu une modification de leur sens de circulation, notamment la rue Paul Baudry, mise en sens unique avec création d'une piste cyclable. De la même manière, un aménagement particulier a été réalisé des Grippaudières : un chaudiou.

Il faudra également rester attentif au sens de circulation pour les cyclistes dans la partie en sens unique de la rue Clemenceau.



Tous ces aménagements contribuent à un meilleur partage de la chaussée entre piétons, cyclistes et conducteurs de véhicules motorisés.

Le déploiement se poursuivra en fonction des différents projets de réaménagement des rues lors des prochaines années. Bien évidemment, des adaptations et des améliorations seront toujours envisageables.

Nouveau véhicule de la Police Municipale, équipé et adapté à ses missions.



## FOCUS SUR LES MISSIONS DE LA POLICE MUNICIPALE

Au vu de l'augmentation de la population et afin d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique, le service de Police Municipale est constitué, à l'année, de deux agents.

En juillet et août, il est renforcé par deux Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP), ainsi que par six réservistes de la Gendarmerie nationale, ceux-ci logés par la Commune.

Enfin, ce système est consolidé par le dispositif « Participation Citoyenne » qui permet à des résidents de quartier, bénévoles et volontaires, d'être à l'affût de tout évènement suspect. Ceux-ci font ensuite remonter l'information aux forces de l'ordre, par un canal privilégié. Ensemble restons attentifs à notre cadre de vie, notre tranquillité et notre sécurité. **Vous souhaitez prendre part au dispositif et devenir référent, adressez-vous à la Police Municipale de Jard-sur-Mer (02 51 33 99 33).**

De plus, la commission « Citoyenneté et Sécurité » envisage d'étendre la vidéoprotection avec l'installation de plusieurs caméras supplémentaires à certains points stratégiques de la commune.

## SAISON ESTIVALE : ADAPTATION DES HORAIRES DE LA RUE PIÉTONNE

**Dans le but de renforcer l'attractivité du centre-ville, c'est en concertation avec les commerçants que les horaires de la rue piétonne ont été modifiés pour s'adapter à leurs besoins.**

La rue de l'Océan a donc été mise en zone piétonne, en juillet et en août, de 10h00 à 14h00 pour la place de la Liberté et de 10h00 à 19h30, du 116 rue de l'Océan jusqu'à l'intersection de la rue des Héronnais.

Des aménagements de voirie vont être mis en place pour faciliter l'accès de la rue piétonne aux riverains.

## JARD-SUR-MER POURSUIT SA LANCÉE VERS LE ZÉRO DÉCHET

Tout au long de l'année 2022, le groupe de pilotage « Commune TEST Zéro Déchet » a œuvré pour imaginer un programme d'actions auprès de tout public, visant à réduire et valoriser les déchets ménagers.

Au printemps dernier, une enquête a été menée auprès de 153 foyers jardaïs. Elle a permis d'identifier leurs comportements vis-à-vis de l'élimination des biodéchets. De ce fait, la Commune va mettre, dès que possible, en expérimentation un composteur collectif dans un des quartiers. Celui-ci sera géré par des référents volontaires et les agents municipaux. Il est envisagé de multiplier ce dispositif sur d'autres secteurs de la commune, si cette expérimentation est concluante.

**De plus, deux ateliers ont été proposés à la population jardaïse.**

Le premier « **courses et cuisine** » a permis aux participants de fabriquer une éponge lavable ainsi qu'un film alimentaire réutilisable. Le deuxième « **entretien de la maison** » portait sur l'élaboration d'un nettoyant multi-usages et d'une lessive. Ces activités seront renouvelées en 2023, en soirée afin que les personnes dites actives puissent y participer.

**Des visites à Vendée Tri** ont également été mises en place pour les habitants jardaïs et les agents municipaux.



Ainsi, ils ont pu en apprendre davantage sur le tri et le recyclage des emballages et plus globalement, sur la préservation des ressources naturelles.

Au regard de l'engouement pour cette action, de nouvelles sorties sont déjà programmées pour le début de l'année 2023.

Quant aux enfants des deux écoles communales, ils ont assisté en mai au spectacle des Valorizzati afin de les sensibiliser aux réemploi et recyclage des déchets.



En novembre, à la salle des Ormeaux, le conférencier **Jérémy Pichon** a partagé son mode de vie « **zéro déchet** » et ses bonnes idées pour réduire la production de déchets en modifiant ses habitudes de consommation au quotidien.

**Ce programme « Commune TEST Zéro Déchet » prendra fin au premier trimestre 2023.** Mais avant, les acteurs de ce projet vont poursuivre la mise en place d'autres opérations.

## MODIFICATION DES HORAIRES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Depuis juin 2022, les horaires d'éclairage public sur la commune ont été modifiés.

Outre la réalisation d'économies sur la facture énergétique, cette mesure s'inscrit également dans une démarche globale de développement durable : préservation de la biodiversité en réduisant l'impact de l'éclairage sur la faune sauvage et lutte contre la pollution lumineuse nocturne.

L'ensemble du parc d'éclairage fonctionne avec des interrupteurs crépusculaires. Cela signifie que si la luminosité ambiante est suffisante, les luminaires ne s'allumeront pas.

Le plan de situation de l'éclairage public est consultable sur le site web de la ville, rubrique « Actualités ».

**Pour tout problème constaté sur l'éclairage public, n'hésitez pas à contacter le secrétariat des Services Techniques, au 02 51 33 64 75.**



## DES ESPACES SANS TABAC DEVANT LES ÉCOLES

La Commune s'est inscrite dans une démarche de préservation de la santé et de prévention, en développant des espaces sans tabac labellisés par la Ligue contre le cancer.

En 2021, des espaces non fumeurs avaient été créés aux abords de l'Espace Culturel ainsi qu'à la plage de la Mine. Pour compléter ce dispositif et sensibiliser la population, les espaces sans tabac ont été étendus aux parvis des écoles primaires Jacques Tati et Saint-Joseph.

Cette initiative contribue à protéger les plus jeunes de l'exposition au tabagisme passif, à « dénormaliser » l'usage de la cigarette ainsi qu'à préserver l'environnement, en réduisant le nombre de mégots jetés au sol, lesquels finissent toujours malheureusement dans la mer.



## DEUX PLAGES LABELLISÉES PAVILLON BLEU

La Commune, qui n'avait pas candidaté depuis 2012, a obtenu en 2022 la labellisation Pavillon Bleu pour les plages de la Mine et de Boisvinet.



Cette distinction récompense les actions mises en place par la Commune pour garantir la propreté des espaces publics, la gestion des déchets et le maintien de la qualité des eaux de baignade. Parmi ces mesures, on peut citer l'installation d'un point de tri sur chacune des deux plages labellisées. Celui-ci permet aux citoyens de trier même à la plage ; une réflexion étant menée pour étendre ce dispositif aux autres sites.

L'été dernier, des visites ont aussi été proposées à la population afin de sensibiliser celle-ci à la biodiversité en milieu urbain.

Plus qu'un drapeau qui flotte en été sur les plages, ce Pavillon Bleu est le symbole d'une qualité environnementale exemplaire et d'un tourisme durable. Chaque année, la labellisation est remise en cause lors de l'examen du dossier de candidature par un jury international et lors de la visite en été d'un auditeur.

## PRÉSENTATION DES ÉCOLES

La Commune compte deux écoles maternelles/élémentaires.

### ÉCOLE PUBLIQUE JACQUES TATI



L'école Jacques Tati accueille les jeunes jardins, de la maternelle au CM2, répartis en deux classes (52 élèves en 2022).

Tout est mis en œuvre pour développer le potentiel des enfants et ainsi leur apporter les clés de la réussite scolaire. Les espaces intérieur et extérieur sont très importants, ce qui permet à l'équipe enseignante de développer de nombreux projets.

**Adresse :**

**Rue Paul Baudry**

**85520 Jard-sur-Mer**

☎ **02 51 33 40 12**

🌐 **<https://ecoleprimairejacquestati-jardsurmer.e-primo.fr>**

### ÉCOLE PRIVÉE SAINT-JOSEPH



L'école Saint-Joseph se compose de trois classes, de la maternelle au CM2 (60 élèves en 2022). Elle est reconnue comme étant une école dynamique, familiale et attentive à l'accueil de tous. L'équipe éducative participe avec bienveillance et dévouement à la réussite de la scolarité des enfants.

**Adresse :**

**21 rue du Grand Brandais**

**85520 Jard-sur-Mer**

☎ **02 51 33 56 56**

🌐 **<https://jardsurmer-stjoseph.fr>**

La Municipalité s'investit sans compter pour attirer de jeunes parents à Jard-sur-Mer, en prenant en charge, par exemple, les frais de fonctionnement du restaurant scolaire. 2,20 € par repas sont facturés aux familles, correspondant au coût d'achat des denrées alimentaires.

De plus, l'accueil périscolaire est un service gratuit, réservé aux enfants de l'école publique dont les deux parents, pour des raisons professionnelles, sont dans l'impossibilité de conduire ou récupérer leur(s) enfant(s), aux heures normales de classe.

Quant aux enfants jardins allant dans l'un des deux collèges de Moutiers-les-Mauxfaits, les frais engagés au titre du transport scolaire leur sont remboursés par la Commune. Le dossier de demande de remboursement est disponible en Mairie.

## UNE NOUVELLE FRESQUE SUR LA FAÇADE DE L'ÉCOLE JACQUES TATI

La Commune a accompagné l'école Jacques Tati dans leur projet scolaire artistique. Avec la complicité d'un véritable artiste bénévole, les enfants ont réalisé une fresque décorative qui a été apposée sur la façade extérieure de l'établissement.



## UNE NAISSANCE = UN ARBRE PLANTÉ

Initiée par le Conseil Municipal des Enfants, mandat 2019-2021, l'opération « une naissance, un arbre » a été renouvelée.

Ce dispositif consiste à planter un arbre, symbole de vie et de croissance, à chaque naissance d'un bébé jardais.

En 2021, la Commune a accueilli 7 nouveau-nés. Le 9 avril 2022, les familles ont donc été invitées à participer à la plantation d'arbres fruitiers à l'Observatoire des marais (3 cerisiers, 2 pruniers et 2 pommiers).

Cette action vise à sensibiliser les générations futures à la préservation de l'environnement ainsi qu'à maintenir un cadre de vie le plus agréable possible.



## PETIT- DÉJEUNER À L'ÉCOLE POUR LES ÉLÈVES TATI

Dans le cadre de la semaine du goût, les élèves de l'école Jacques Tati se sont retrouvés jeudi 13 (CE et CM) et vendredi 14 octobre (maternelle et CP), au restaurant scolaire pour prendre un petit-déjeuner équilibré.

Ce moment convivial fut l'occasion pour eux de déguster et découvrir différents aliments bios, locaux ou faits maison.

Au menu : granola fait maison, lait de ferme, fromage, kiwi, pain norvégien avec beurre et confiture, chocolat chaud...

L'objectif de cette opération organisée par l'équipe du restaurant scolaire était de rappeler aux enfants la nécessité de bien manger le matin avant le départ à l'école.



## PASSEPORT DU CIVISME 2021-2022

Adhérente à l'association du Passeport du Civisme, la Commune propose, aux CM1 et CM2 des deux écoles, un parcours civique ponctué d'actions individuelles et collectives.

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, les élèves avaient sept missions à réaliser, dans les thématiques suivantes :

devoir de mémoire, la sécurité au quotidien, surfer sur Internet en sécurité, prendre soin de ses aînés, préserver son environnement, immersion au cœur du quotidien des sapeurs-pompiers et découverte du patrimoine local.

Le Passeport du Civisme s'est clôturé par la remise de diplômes et de médailles, attribués en fonction du nombre d'actions menées (2 en or, 11 en argent et 7 en bronze).

Merci à tous les ambassadeurs sollicités pour avoir accompagné les apprentis citoyens dans l'accomplissement de leurs missions.

## PARCOURS DU CŒUR SCOLAIRE

En mars, 48 élèves des deux écoles ont participé au « Parcours du cœur scolaire », mis en œuvre par la Fédération Française de Cardiologie.

Cet évènement vise à sensibiliser les enfants sur l'importance à accorder à leur santé (conséquences néfastes du tabagisme, bienfaits d'une alimentation équilibrée et du sport sur le cœur...).

Réunis au complexe sportif de Madoreau, trois activités physiques, encadrées par les associations sportives jardaises, leur étaient proposées : football, pétanque et tennis de table. Les enfants ont pu aussi jouer au jeu des 7 familles autour de la nutrition.

À la fin de cette matinée, chaque enfant a reçu un diplôme marquant sa participation.



## ASSOCIATION LES QUATRE SAISONS

Les communes de Jard-sur-Mer et Saint-Vincent-sur-Jard ont développé sur leur territoire, une politique globale sociale pour les enfants et les jeunes, en créant un équipement de loisirs de qualité et en confiant la gestion éducative, pédagogique et financière, à l'association « Les Quatre Saisons ».

Le Syndicat Intercommunal Éducatif Enfance Jeunesse est en partenariat avec trois communes : Avrillé, Le Bernard et Saint-Hilaire-la-Forêt. Ceci permet aux résidents de ces trois communes de bénéficier du tarif préférentiel appliqué aux habitants de Jard-sur-Mer et Saint-Vincent-sur-Jard.

L'association compte à ce jour 207 familles adhérentes.

### ESPACE ENFANCE

**L'Espace Enfance est un lieu convivial et de détente, adapté aux enfants de 3 à 11 ans.** Plusieurs animations leur sont proposées : activités manuelles, sportives, artistiques et culturelles, activités thématiques, séjours, etc.

**Ouverture tous les mercredis et du lundi au vendredi (hors jours fériés), pendant les vacances scolaires, de 7h30 à 18h30.**

### ESPACE PRÉ-ADOS/ADOS

**L'Espace Pré-ados/Ados est ouvert à tous les jeunes, âgés de 9 à 15 ans (CM1, CM2 et collégiens).** Différents espaces conviviaux sont mis à leur disposition. Ils ont la possibilité de participer à des activités manuelles, sportives, culturelles et culinaires, des sorties, des séjours, etc. Ils ont également accès à un baby-foot, un billard, un coin détente et un plateau sportif.

**Ouverture les mercredis et du lundi au vendredi (hors jours fériés), pendant les vacances scolaires, de 13h30 à 18h00.**

\* Ouverture aussi les samedis hors vacances, selon les projets en cours (exposcience, cinéma d'animation, etc.).

### UN ESPACE DE VIE SOCIALE

Cet agrément permet d'avoir, sur le territoire, un lieu de ressource permettant de soutenir, guider et aiguiller si possible, les habitants et les associations locales. L'association a déjà des actions annuelles, comme la journée du jeu, le rallye vélo et ses fêtes d'été...

Avec cet espace de vie, l'association s'est fixée plusieurs objectifs qui sont :

- accompagner les initiatives des habitants (sorties culturelles, activités diverses et variées, séjours collectifs, etc.) ;
- renforcer les liens et les solidarités entre les habitants et les générations (organisation d'évènements, échanges de savoirs, etc.) ;
- soutenir la fonction parentale (ateliers parents-enfants, loisirs en famille, conférences-débats, etc.) ;
- proposer des offres de service utiles à la population (accompagnement à la scolarité, accueil d'enfants et de jeunes, prêt d'outils, accès aux bibliothèques, accès aux médias, etc.) ;
- être à l'écoute des habitants et des associations (soutien des projets, aide à la mise en place de nouveaux projets...).

Espace Enfance Jeunesse

Rue des Quatre Saisons

85520 SAINT-VINCENT-SUR-JARD

☎ 02 51 90 99 64

✉ [accueil@les4saisons.org](mailto:accueil@les4saisons.org)

🌐 [www.les4saisons.org](http://www.les4saisons.org)





## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Jard-sur-Mer est toujours à l'écoute de la population, tous âges confondus. Renseigner, informer, écouter et aider sont le cœur de sa mission.**

L'agent municipal du service Population ainsi que les membres du CCAS, sont à votre disposition pour tout renseignement relatif à l'autonomie et vous orienter vers les partenaires adaptés à votre situation.

Lors des épisodes caniculaires 2022, le CCAS a appelé à plusieurs reprises, les personnes inscrites sur le registre du plan de prévention afin de prendre de leurs nouvelles, rappeler les bons gestes à adopter et éventuellement leur apporter une aide. Les appels ont été très appréciés aussi bien par les personnes inscrites que par leur entourage. Cela permet de maintenir un lien social. À la demande du CCAS, la Police Municipale s'est également déplacée chez certaines personnes pour vérifier qu'elles allaient bien.

Les personnes âgées de 60 ans et plus, se sentant isolées, n'ayant aucune famille présente à proximité, ainsi que les personnes adultes handicapées résidant sur la commune, peuvent s'inscrire gratuitement sur le registre des personnes isolées. À ce jour, celui-ci compte 76 personnes. **Pour obtenir le bulletin d'inscription, contactez la Mairie au 02 51 33 40 17.**

## SPECTACLE DE MAGIE ET COLIS POUR NOS AÎNÉS

**En fin d'année 2022, un spectacle de magie a été organisé pour les aînés de la commune.**

Plus de 150 personnes, âgés de 75 ans et plus, ont pu apprécier le spectacle captivant du célèbre illusionniste Phil Keller, à bord d'une semi-remorque, installée aux Ormeaux.

Des colis gourmands ont été offerts à ceux n'ayant pas pu assister au spectacle. Au total, ce sont environ 150 colis qui ont été livrés à domicile.



## UNE MUTUELLE COMMUNALE POUR LES HABITANTS DE JARD-SUR-MER

**Conscient des difficultés que rencontrent certains administrés pour accéder à un contrat de santé individuel, le CCAS a décidé de proposer une mutuelle communale aux habitants de Jard-sur-Mer.**

C'est la proposition d'AXA APB qui a été retenue, selon des critères bien définis tels que la proximité, la disponibilité, l'accompagnement et l'adaptabilité.

Des agents de cette assurance ont présenté, lors de deux réunions publiques, leur offre « santé communale ». Cette solution de santé permet à chacun de bénéficier de tarifs attractifs, sans renier sur la qualité des remboursements, tout en étant accessible à tous les budgets.

Elle s'adresse à tous, sans conditions de ressources, ni limite d'âge, et est sans questionnaire de santé. La seule obligation est de résider à Jard-sur-Mer. L'adhésion se fait sur la base du volontariat et n'est évidemment pas obligatoire.

Pour connaître les modalités de souscription, prenez contact directement avec les représentants de l'agence AXA APB de Talmont-Saint-Hilaire.

### CONTACT AXA APB

Rue des Artisans - 85440 Talmont-Saint-Hilaire

☎ 02 51 95 50 05 ✉ [agence.apb@axa.fr](mailto:agence.apb@axa.fr)



## « MA BOÎTE SOS » : UNE PETITE BOÎTE POUR SAUVER DES VIES

Dix communes de Vendée Grand Littoral dont Jard-sur-Mer ont mis en place le dispositif « Ma boîte SOS ».

Cette petite boîte contient une fiche avec des renseignements sur l'état de santé de la personne (antécédents médicaux, allergies, groupe sanguin, médecin traitant...).

Stockée dans votre réfrigérateur et accompagnée d'un autocollant à placer à l'extérieur de la porte d'entrée de votre maison, cette boîte en plastique étanche facilite la prise en charge auprès des services de secours, en leur permettant d'intervenir plus rapidement.



Ce sont 700 boîtes qui ont été commandées par le CCAS. Dans un premier temps, elles ont été distribuées aux personnes âgées de 75 ans et plus. Pour ceux qui ne l'auraient pas eu, vous pouvez vous en procurer une à l'accueil de la Mairie.



## COLLECTE DE DONS POUR LE PEUPLE UKRAINIEN

Le CCAS en partenariat avec la Commune, a organisé en mars 2022, une collecte de dons pour le peuple ukrainien.

L'objectif de cette opération était d'apporter une réponse immédiate aux besoins urgents des ukrainiens, en leur fournissant des produits de première nécessité ainsi que du matériel de secours.

Grâce à la solidarité des habitants et leur mobilisation, tous types de produits ont pu être récupérés (produits d'hygiène, denrées alimentaires, matériel médical, vêtements chauds...). Au total, ce sont 40 m<sup>3</sup> de dons qui ont été acheminés en Ukraine, avec l'aide de l'association Vendée Ukraine.

Merci à tous les acteurs qui se sont mobilisés pour cette action solidaire : les donateurs, les bénévoles du CCAS, le Football Club Jard-Avrillé, l'association « Déplacement solidaire », l'Ehpad Sainte-Anne, les pharmacies jardaises, la famille Garric, ...

## DÉPLACEMENT SOLIDAIRE

Une équipe solidaire de onze chauffeurs se charge de conduire à leurs rendez-vous (santé, courses, banque...) les personnes dépourvues de moyen de locomotion ou ne pouvant pas conduire.

Mis en place sur la commune depuis mai 2021, ce service offert aux jardais remporte un véritable succès avec une progression importante de demandes. En 2020, 11 demandes de déplacement avaient été assurées par les chauffeurs de Talmont-Saint-Hilaire, 219 déplacements en 2021 et 299 cette année. Jard-sur-Mer est la 1<sup>ère</sup> commune de Vendée Grand Littoral utilisatrice de ce service.

Merci aux chauffeurs bénévoles qui donnent de leur temps disponible !



Renseignements :  
France Services  
☎ 02 44 41 80 30

### FRANCE SERVICES



France Services accompagne les usagers dans leurs démarches administratives de la vie quotidienne (déclaration d'impôt, demande de raccordement électrique, recherche d'emploi...).

Une permanence est assurée tous les mardis, de 14h00 à 17h00, à la Mairie de Jard-sur-Mer (uniquement sur rendez-vous au 02 44 41 80 30). L'agent apporte une réponse adaptée à chaque situation.

2 rue du Chemin de Fer  
85540 MOUTIERS-LES-MAUXFAITS  
☎ 02 44 41 80 30  
✉ franceservices@vendeegrandlittoral.fr  
📍 ServicesVGL



## J'ART FESTIVAL

La commission « Culture et Patrimoine » s'est lancée dans un nouveau projet : l'organisation d'un festival d'art, intitulé J'Art Festival.



Il s'est tenu pendant une semaine en juillet dernier dans différents lieux emblématiques de Jard-sur-Mer. Ce festival a remporté un franc succès, tant auprès des habitants que des touristes (exposition de peintures, de sculptures et de photos, beach art, initiation aux arts du cirque, spectacle de danse...).

**Cet évènement sera renouvelé, du 19 au 26 juillet 2023. Alors, bloquez les dates dans vos agendas et surveillez la communication qui en sera faite !**



© Vendée Grand Littoral



## ESCALE LITTÉRAIRE

Depuis 2011, la journée des écrivains était organisée par la Commune, au port de plaisance, chaque 1<sup>er</sup> mai.

Suite au transfert de la compétence culture, la Communauté de communes a revisité cette formule en proposant un rendez-vous littéraire alliant salon du livre, rencontres d'auteurs et animations. Plus de soixante auteurs sont venus participer à l'Escale Littéraire qui a eu lieu le 18 septembre dernier, autour de la médiathèque de Jard-sur-Mer.

Avec 6 000 visiteurs environ, merci aux organisateurs, bénévoles, agents des Services Techniques, commerçants, élus et participants d'avoir permis la réussite de cette journée.

## DÉCOUVREZ L'HISTOIRE DU PORT DE PLAISANCE EN PHOTO

L'exposition permanente de photos intitulée « Le port de Jard-sur-Mer à travers le temps » a été inaugurée le 23 avril 2022.

Installée le long de la promenade du port, n'hésitez pas à venir découvrir les seize panneaux retraçant l'évolution de la zone portuaire. En scannant les différents QR Codes, vous pourrez consulter les commentaires historiques de chaque photo.



## ANIMATIONS : RÉTROSPECTIVE 2022

Après deux étés incertains et perturbés, la saison estivale 2022 a été marquée par un retour à la « normale », pour le plus grand bonheur des habitants et des touristes.

Un programme riche et varié d'animations a rythmé l'été : concerts en plein air, fêtes traditionnelles, marchés et jeux musicaux... Le public a aussi été au rendez-vous lors des visites guidées du patrimoine jardiains et des marais de Lieu-Dieu.



S'y sont ajoutées quelques nouveautés, dont le village des jeux installé pendant deux jours sur le parking des Ormeaux, un spectacle folklorique chilien en partenariat avec Vendée Grand Littoral ainsi que la Fête du Folklore et du Sanglier, la sonorisation du feu d'artifice du 13 juillet et une soirée mousse au pied du moulin de Conchette.



La Commune avait recruté un éducateur sportif diplômé pour proposer des activités sportives en juillet et en août. Elles ont été plébiscitées tant par la population locale qu'estivale, avec un panel très diversifié allant du réveil musculaire au jeu de piste en forêt, du beach volley au tournoi de Mølkky, de la randonnée à la Pointe du Payré à la course d'orientation, etc.



## TRAIL DE LA VINIÈRE

Organisé par l'Office Municipal des Sports et Loisirs de Jard-sur-Mer, le Trail de La Vinière a fait son grand retour le 20 août 2022.

257 athlètes se sont présentés sur la ligne de départ pour un parcours de 15 km à travers la forêt, les marais et la plage. Le plus de cette compétition, c'est la Kid's Run. 41 enfants, âgés de 7 à 12 ans ont précédé leurs aînés sur un parcours sélectif, concocté par l'animateur sportif communal, Théo Moussu. Que du bonheur pour ces jeunes pousses !

Après la course, le public, les coureurs et leurs familles ont pu se restaurer sur place et assister au concert du groupe local « Les 3 Z'accords ». Cette manifestation a permis de passer un bon moment convivial et festif.

Le bon déroulement de cette épreuve sportive est dû à l'engagement des membres de l'OMSL ainsi qu'à la présence le jour-j des bénévoles, tout au long du parcours.

Un grand merci également aux propriétaires des marais, partenaires, élus et agents municipaux.

**DATE À RETENIR : l'édition 2023  
du Trail de La Vinière aura lieu le samedi 19 août.**



# Vie culturelle & sportive ●●●

## Retour sur les événements de la commune 2022

### UNE AIDE FINANCIÈRE POUR UN ATHLÈTE JARDAIS DE HAUT NIVEAU

En février, un chèque de 1 000 € a été remis à Théo Moussu, athlète de haut niveau. Ce soutien financier lui a permis d'acheter de nouveaux équipements sportifs et de payer une partie des frais liés à un stage au Kenya.

La Commune devient l'un des sponsors de ce coureur, grand espoir dans sa discipline.



Février

Juin



### FÊTE DE LA MUSIQUE ET FEU DE LA SAINT-JEAN

Pour l'édition 2022 de la Fête de la Musique, le public est venu nombreux chanter et danser au rythme de la musique, jouée par plusieurs groupes. La nuit tombée, les spectateurs se sont rapprochés des barrières installées sur la plage du Pé du Canon pour assister à l'embrasement du feu.

Septembre



### FORUM DES ASSOCIATIONS

Le Forum des Associations a eu lieu en septembre, au complexe sportif de Madoreau. Tout au long de la matinée, de nombreux visiteurs se sont succédé aux stands des associations jardaises que la Municipalité s'attache à soutenir. Ceux-ci ont pu découvrir les activités proposées, s'y inscrire et rencontrer les bénévoles.

### TÉLÉTHON

Très belle édition 2022 du Téléthon à Jard-sur-Mer ! Les associations jardaises se sont mobilisées, au côté de l'OMSL, pour cette belle cause, en organisant diverses manifestations (course à pied, concours photos, tournois de pétanque, vente d'objets...). Ce sont 4 633,50 € qui ont été récoltés l'année dernière grâce à votre mobilisation !

Août

### FÊTE DE LA MER

La traditionnelle Fête de la Mer a remporté un franc succès auprès du public. Le 15 août, petits et grands ont pu profiter d'un programme riche en animations : démonstration de chiens de sauvetage, exposition d'associations jardaises, course d'annexes costumée organisée par l'Amicale du Port, chants de marins du Club Nautique Jardais, accrovoile...



OCTOBRE  
ROSE

La Commune s'est mobilisée pour la campagne annuelle Octobre Rose, laquelle est destinée à sensibiliser au dépistage du cancer du sein. Toute la ville s'est parée de rose, durant le mois d'octobre. Les décorations rappelant cette opération de sensibilisation ont été créées et réalisées par les agents municipaux.

La Commune s'est également associée à l'évènement « La Joséphine », course et marche solidaire 100% féminine, au profit de la Ligue contre le cancer. Un parcours de 5 km était proposé au départ du port de plaisance.

Octobre



Décembre

# Recensement de la population 2023 ●●●

## LE PROCHAIN RECENSEMENT DE LA POPULATION JARDAISE SE DÉROULERA DU 19 JANVIER AU 18 FÉVRIER 2023.

Huit agents recenseurs iront à la rencontre des habitants. Ils seront munis d'une carte officielle, signée par Mme le Maire, prouvant leur identité et leur fonction.



Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire et de son évolution permet d'ajuster l'action publique aux besoins des habitants en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer... C'est pourquoi, il est essentiel que chacun y participe !

### Déroulement du recensement

Un agent recenseur recruté par la Mairie se présentera chez vous. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants de connexion pour vous recenser en ligne sur [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr).

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, cet agent vous déposera alors un questionnaire papier, qu'il viendra reprendre, dûment complété, à un moment convenu avec vous.

### À quoi sert le recensement ?

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France et détermine la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques des habitants : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

## EXPRESSION LIBRE ●●●

### EXPRESSION DES ÉLUS DE LA LISTE « UNIS POUR JARD-SUR-MER »

En ce début d'année, nous vous souhaitons le meilleur malgré le contexte difficile et parfois anxiogène que nous traversons. Nous allons faire face à de nombreux problèmes tant individuellement que collectivement. Chacun de nous devra gérer la sobriété énergétique et notre commune va devoir elle aussi, intensifier son action sur les bâtiments communaux et l'éclairage public. Dans ce contexte, nous restons préoccupés par les dépenses générées par la réalisation de la nouvelle mairie ainsi que le réaménagement de la place de l'Hôtel de Ville.

Minoritaire, notre groupe a cependant choisi d'être constructif avec une participation active chaque fois que nous sommes sollicités en ayant à cœur le bien-être des jarçais. Ainsi, la création de la mutuelle communale a été possible, tout comme l'installation de l'application IntraMuros. Elle vous permettra d'avoir de nombreuses informations sur votre commune directement sur votre smartphone si vous le souhaitez.

Notre participation active dans les commissions municipales reste cependant dépendante des informations, souvent parcellaires, qui nous sont données du schéma actuel d'orientation qui semble très orienté vers le tourisme et qui ne prend pas suffisamment en compte les besoins du quotidien des jarçais.

Nous sommes force de proposition sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal engagé dans la construction positive du cadre de vie de notre commune littorale pour les 12-15 ans à venir, en soulignant :

- la place essentielle des résidences principales par rapport aux résidences secondaires ;
- la valorisation de notre patrimoine, des monuments remarquables et des aménagements du port ;
- le respect de l'environnement, des terres agricoles et de la forêt ;
- l'entretien et le développement du « poumon vert » dans notre commune ;
- la problématique des logements saisonniers, sociaux et ceux pour les jeunes ménages ainsi que la promotion des lotissements communaux pour les jeunes ;
- la place de nos commerçants, artisans, entrepreneurs....

Ce travail prendra plusieurs années avant d'être voté en 2025, même si d'ores et déjà des orientations se mettent en œuvre, comme l'objectif de 0% d'artificialisation nouvelle. C'est l'intercommunalité représentée par nos vingt communes de Vendée Grand Littoral qui élabore ce projet avec l'appui d'un cabinet de conseil et en étroite participation avec les conseillers municipaux mais aussi avec les habitants. Nous vous invitons à participer à ce changement important qui déterminera l'urbanisation et le bien-vivre dans notre commune en donnant votre avis, vos réflexions sur le site web suivant : [www.vendeegrandlittoral.fr/plan-local-durbanisme-intercommunal](http://www.vendeegrandlittoral.fr/plan-local-durbanisme-intercommunal).

## • JARD-SUR-MER • • ST-VINCENT-SUR-JARD / SECTEUR OUEST •



Calendrier de collecte des déchets

# 2023



Le Service de gestion des déchets à votre écoute  
 > 02 51 207 207 (choix 1)  
 > du lundi au vendredi de 9h à 12h30  
 > dechets@vendeegrandlittoral.fr



Vos démarches en ligne : obtenir une carte d'accès aux déchèteries, un conteneur jaune, un composteur...  
 > Des formulaires en ligne sont disponibles sur votre espace WEB USAGER (après création de votre compte avec vos identifiants personnels).  
 > www.vendeegrandlittoral.websager.fr

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
DIM 1	MER 1	MER 1	SAM 1	LUN 1	JEU 1
LUN 2	JEU 2	JEU 2	DIM 2	MAR 2	VEN 2
MAR 3	VEN 3	VEN 3	LUN 3	MER 3	SAM 3
MER 4	SAM 4	SAM 4	MAR 4	JEU 4	DIM 4
JEU 5	DIM 5	DIM 5	MER 5	VEN 5	LUN 5
VEN 6	LUN 6	LUN 6	JEU 6	SAM 6	MAR 6
SAM 7	MAR 7	MAR 7	VEN 7	DIM 7	MER 7
DIM 8	MER 8	MER 8	SAM 8	LUN 8	JEU 8
LUN 9	JEU 9	JEU 9	DIM 9	MAR 9	VEN 9
MAR 10	VEN 10	VEN 10	LUN 10	MER 10	SAM 10
MER 11	SAM 11	SAM 11	MAR 11	JEU 11	DIM 11
JEU 12	DIM 12	DIM 12	MER 12	VEN 12	LUN 12
VEN 13	LUN 13	LUN 13	JEU 13	SAM 13	MAR 13
SAM 14	MAR 14	MAR 14	VEN 14	DIM 14	MER 14
DIM 15	MER 15	MER 15	SAM 15	LUN 15	JEU 15
LUN 16	JEU 16	JEU 16	MAR 16	VEN 16	SAM 16
MAR 17	VEN 17	VEN 17	LUN 17	MER 17	SAM 17
MER 18	SAM 18	SAM 18	MAR 18	JEU 18	DIM 18
JEU 19	DIM 19	DIM 19	MER 19	VEN 19	LUN 19
VEN 20	LUN 20	LUN 20	JEU 20	SAM 20	MAR 20
SAM 21	MAR 21	MAR 21	VEN 21	DIM 21	MER 21
DIM 22	MER 22	MER 22	SAM 22	LUN 22	JEU 22
LUN 23	JEU 23	JEU 23	DIM 23	MAR 23	VEN 23
MAR 24	VEN 24	VEN 24	LUN 24	MER 24	SAM 24
MER 25	SAM 25	SAM 25	MAR 25	JEU 25	DIM 25
JEU 26	DIM 26	DIM 26	MER 26	VEN 26	LUN 26
VEN 27	LUN 27	LUN 27	JEU 27	SAM 27	MAR 27
SAM 28	MAR 28	MAR 28	VEN 28	DIM 28	MER 28
DIM 29	MER 29	MER 29	SAM 29	LUN 29	JEU 29
LUN 30	JEU 30	JEU 30	DIM 30	MAR 30	VEN 30
MAR 31	VEN 31	VEN 31	MER 31		

### Emballages dans les conteneurs jaunes ou en Point d'Apport Volontaire

Emballages plastiques, Emballages métalliques, Emballages cartonnés, Les verres et papiers se trient et sont à déposer en Point d'Apport Volontaire.

Retrouvez les consignes de tri, la carte des Points d'Apport Volontaire ou des renseignements sur la facturation sur [www.vendeegrandlittoral.fr](http://www.vendeegrandlittoral.fr) > Déchets

Un doute, une question sur le tri de vos déchets ? Utilisez « Trivaou » !

Google play, App Store, en ligne sur www.trivalis.fr

**Collecte des conteneurs jaunes : EMBALLAGES**  
 > A déposer en vrac dans le bac  
 > Bien les vider  
 > Ne pas les imbriquer les uns dans les autres

**Collecte des conteneurs noirs : ORDURES MÉNAGÈRES**  
 > A déposer dans le bac dans des sacs fermés

- Sortir le bac la veille de la collecte avant 23h (le ramassage peut se dérouter jusqu'à 22h le jour de la collecte)
- Présenter le bac poignée vers la route et s'assurer qu'il soit visible
- Rentrer le bac une fois la collecte réalisée



## • JARD-SUR-MER • • ST-VINCENT-SUR-JARD / SECTEUR OUEST •



Calendrier de collecte des déchets

# 2023



### Horaires d'ouverture des déchèteries

Le PASS Vendée Grand Littoral est obligatoire pour accéder aux 5 déchèteries (24 passages sont inclus dans votre abonnement annuel). Les déchèteries sont fermées les dimanches, jours fériés et de manière exceptionnelle en cas de mauvaises conditions météorologiques (ex. : canicule)

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
SAM 1	MAR 1	VEN 1	DIM 1	MER 1	VEN 1
DIM 2	MER 2	SAM 2	LUN 2	JEU 2	SAM 2
LUN 3	JEU 3	DIM 3	MAR 3	VEN 3	DIM 3
MAR 4	VEN 4	LUN 4	MER 4	SAM 4	LUN 4
MER 5	SAM 5	MAR 5	JEU 5	DIM 5	MAR 5
JEU 6	DIM 6	MER 6	VEN 6	LUN 6	MER 6
VEN 7	LUN 7	JEU 7	MAR 7	JEU 7	JEU 7
SAM 8	MAR 8	VEN 8	DIM 8	MER 8	VEN 8
DIM 9	MER 9	SAM 9	LUN 9	JEU 9	SAM 9
LUN 10	JEU 10	DIM 10	MAR 10	VEN 10	DIM 10
MAR 11	VEN 11	LUN 11	MER 11	SAM 11	LUN 11
MER 12	SAM 12	MAR 12	JEU 12	DIM 12	MAR 12
JEU 13	DIM 13	MER 13	VEN 13	LUN 13	MER 13
VEN 14	LUN 14	JEU 14	SAM 14	MAR 14	JEU 14
SAM 15	MAR 15	VEN 15	DIM 15	MER 15	VEN 15
DIM 16	MER 16	SAM 16	LUN 16	JEU 16	SAM 16
LUN 17	JEU 17	DIM 17	VEN 17	DIM 17	DIM 17
MAR 18	VEN 18	LUN 18	MER 18	SAM 18	LUN 18
MER 19	SAM 19	MAR 19	JEU 19	DIM 19	MAR 19
JEU 20	DIM 20	MER 20	VEN 20	LUN 20	MER 20
VEN 21	LUN 21	JEU 21	SAM 21	MAR 21	JEU 21
SAM 22	MAR 22	MER 22	DIM 22	MER 22	VEN 22
DIM 23	MER 23	SAM 23	LUN 23	JEU 23	SAM 23
LUN 24	JEU 24	DIM 24	VEN 24	VEN 24	DIM 24
MAR 25	VEN 25	LUN 25	MER 25	SAM 25	LUN 25
MER 26	SAM 26	MAR 26	JEU 26	DIM 26	MER 26
JEU 27	DIM 27	MER 27	LUN 27	VEN 27	MAR 27
VEN 28	LUN 28	JEU 28	SAM 28	MAR 28	JEU 28
SAM 29	MAR 29	VEN 29	DIM 29	MER 29	VEN 29
DIM 30	MER 30	SAM 30	LUN 30	JEU 30	SAM 30
LUN 31	JEU 31	MAR 31	MAR 31		DIM 31

HORAIRES D'ÉTÉ - D'avril à septembre 2023						
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Jard-sur-Mer		8:30-12:15 14:00-17:15	8:30-12:15 14:00-17:15	8:30-12:15 14:00-17:15	8:30-12:15 14:00-17:15	8:30-12:15 14:00-17:15
Le Givre	8:30-12:15 14:00-17:15	8:30-12:15 14:00-17:15		8:30-12:15 14:00-17:15	8:30-12:15 14:00-17:15	14:00-17:15
Le Bernard	8:30-12:15 14:00-17:15		8:30-12:15 14:00-17:15		8:30-12:15 14:00-17:15	8:30-11:45
St-Vincent-sur-Graon		8:30-12:15 14:00-17:15		8:30-12:15 14:00-17:15		8:30-12:15 14:00-17:15
Talmont-St-Hilaire	8:30-12:15 14:00-17:15	8:30-12:15 14:00-17:15			8:30-12:15 14:00-17:15	8:30-12:15 14:00-17:15

HORAIRES D'HIVER - D'octobre à mars 2023						
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Jard-sur-Mer		9:00-11:45 14:00-16:15	9:00-11:45 14:00-16:15	9:00-11:45 14:00-16:15	9:00-11:45 14:00-16:15	9:00-11:45 14:00-16:15
Le Givre	9:00-11:45 14:00-16:15	9:00-11:45 14:00-16:15		9:00-11:45 14:00-16:15	9:00-11:45 14:00-16:15	14:00-16:15
Le Bernard	9:00-11:45 14:00-16:15		9:00-11:45 14:00-16:15		9:00-11:45 14:00-16:15	9:00-11:45
St-Vincent-sur-Graon		9:00-11:45 14:00-16:15		9:00-11:45 14:00-16:15		9:00-11:45 14:00-16:15
Talmont-St-Hilaire	9:00-11:45 14:00-16:15	9:00-11:45 14:00-16:15			9:00-11:45 14:00-16:15	9:00-11:45 14:00-16:15

**Collecte des conteneurs jaunes : EMBALLAGES**  
 > A déposer en vrac dans le bac  
 > Bien les vider  
 > Ne pas les imbriquer les uns dans les autres

**Collecte des conteneurs noirs : ORDURES MÉNAGÈRES**  
 > A déposer dans le bac dans des sacs fermés

- Sortir le bac la veille de la collecte avant 23h (le ramassage peut se dérouter jusqu'à 22h le jour de la collecte)
- Présenter le bac poignée vers la route et s'assurer qu'il soit visible
- Rentrer le bac une fois la collecte réalisée



## L'ACTU DE VENDEE GRAND LITTORAL, votre Communauté de communes



### MAISON DE LA GRENOUILLERE

*Une expérience immersive et interactive  
sur la biodiversité*

A Saint-Benoist-sur-Mer, aux portes du Marais poitevin, ce nouveau site patrimonial vous invite à la découverte des trésors naturels du territoire. Panneaux, photos, écrans, mais aussi dispositifs innovants et ludiques contribuent à lever le voile sur la faune et la flore qui vous entourent.

### PARCOURS SPORT

*12 disciplines accessibles aux écoliers  
pour 2022-2023*

Labellisée « Terre de Jeux 2024 », la Communauté de communes saisit cet élan national autour des Jeux Olympiques pour encourager la pratique sportive pour tous. Le programme « Parcours Sport » permet ainsi aux enfants en maternelle et élémentaire d'expérimenter sur le temps scolaire des activités inédites comme le golf, le paddle, l'équitation ou encore le char à voile.



### TOUS FOU D'LOCAL !

*En 2023, des temps forts de saison autour  
de l'alimentation*

Consommer des produits du terroir, c'est encourager l'économie locale, favoriser le lien social et préserver l'environnement. Au rythme des 4 saisons, des rencontres, ateliers, projections, dégustations, recettes aborderont ces enjeux pour promouvoir, avec le Syndicat mixte Vendée Cœur Océan, une alimentation locale et durable.

## VENDEE GRAND LITTORAL A VOTRE SERVICE

### + d'attractivité

Soutenir les entrepreneurs  
Développer le tourisme  
Promouvoir la mobilité douce  
Moderniser les ports de plaisance

### + de cohésion

Accompagner les familles  
Développer l'offre de santé  
Faire vivre la culture à travers le réseau  
des médiathèques  
Promouvoir le sport pour tous

### + de préservation de l'environnement

Accompagner la transition énergétique  
Protéger l'environnement  
Encourager l'économie circulaire  
Assurer la solidarité territoriale



## MAIRIE

La Mairie est ouverte :

- du lundi au mercredi, de 9h00 à 12h30 et de 13h45 à 18h00 ;
  - le jeudi, de 9h00 à 12h30 ;
  - le vendredi, de 9h00 à 12h30 et de 13h45 à 17h00.
- 18 bis chemin du Rayon, 85520 JARD-SUR-MER  
*(adresse temporaire durant toute la durée des travaux de construction de la nouvelle Mairie)*

☎ 02 51 33 40 17

🌐 [www.ville-jardsurmer.fr](http://www.ville-jardsurmer.fr)

✉ [mairie@ville-jardsurmer.fr](mailto:mairie@ville-jardsurmer.fr)

📱 Ville de Jard sur Mer

## POLICE MUNICIPALE

### HORAIRES

- **HORS-SAISON** : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
- **JUILLET ET AOÛT** : 7J/7 de 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 19h30

☎ 02 51 33 99 33

En été, les bâtiments de la Police Municipale reçoivent les renforts de la Gendarmerie.

## SERVICES TECHNIQUES

☎ Ateliers : 02 51 33 64 75

## ESPACE CULTUREL - MÉDIATHÈQUE

### HORAIRES

#### • HORS-SAISON

- Lundi et samedi : de 10h30 à 12h30
- Mardi : de 15h30 à 17h30
- Mercredi : de 10h30 à 12h30 et de 15h30 à 17h30
- Vendredi : de 15h30 à 18h30

#### • JUILLET ET AOÛT

- Lundi et samedi : de 10h30 à 12h30
- Mardi et vendredi : de 10h30 à 12h30 et de 15h30 à 18h30
- Mercredi : de 10h30 à 12h30 et de 15h30 à 17h30

☎ 02 51 90 18 07

🌐 [www.mediatheques.vendeegrandlittoral.fr](http://www.mediatheques.vendeegrandlittoral.fr)

✉ [mediatheques@vendeegrandlittoral.fr](mailto:mediatheques@vendeegrandlittoral.fr)

📱 Médiathèques Vendée Grand Littoral

## CAPITAINEURIE

La capitainerie est ouverte :

- **en juin et septembre** : du lundi au samedi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ;
- **en juillet et août** : 7j/7, de 8h30 à 12h30 et de 13h00 à 19h00 (selon les marées) ;
- **d'octobre à mai** : du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

☎ 02 51 22 20 36

☎ Agent technique portuaire : 06 85 43 60 52

✉ [ports@vendeegrandlittoral.fr](mailto:ports@vendeegrandlittoral.fr)

VHF : Canal 9

## NAVETTE OCÉANE

L'Océane est une navette de huit places, accessible aux personnes à mobilité réduite. Elle vous permet de vous déplacer gratuitement dans la commune.

Elle circule :

- **EN SEPTEMBRE**  
tous les lundis et vendredis, de 10h00 à 12h00.
- **AUX VACANCES DE PÂQUES À FIN JUIN**  
tous les lundis, de 10h00 à 12h00.
- **EN SAISON ESTIVALE**  
**Lundi** : de 10h00 à 12h40 et de 14h00 à 19h20 ;  
**Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et dimanche** : de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h20 ;  
**Samedi** : de 14h00 à 19h20.

Durant la saison estivale, la navette Océane circule quotidiennement sur des tranches horaires plus larges. **Huit points d'arrêt sont répartis dans la commune** : place de l'Église, parking de la Bascule (rue Georges Clemenceau), plage de Boisvinet, parking du port de plaisance, rue Pierre Curie (camping), rue des Goffineaux (camping), plage de la Mine et stade municipal.

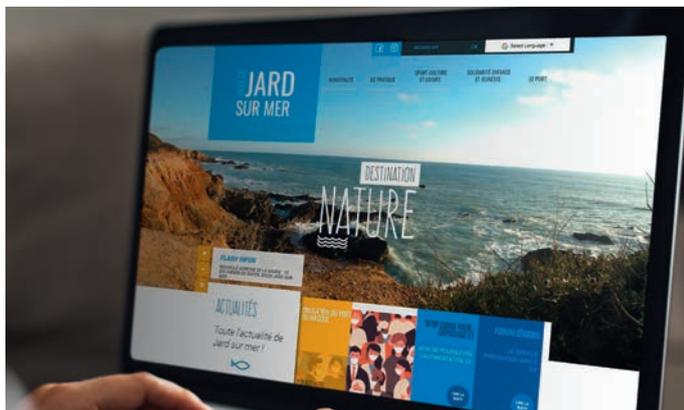
**Pour prendre la navette, il vous suffit de lui faire signe ou bien d'attendre aux points d'arrêt signalés.**



## RESTEZ INFORMÉS !

Outre le bulletin municipal que vous tenez entre vos mains, la Commune met à votre disposition plusieurs outils de communication pour rester informé des différentes actualités.

### LE SITE INTERNET



#### [www.ville-jardsurmer.fr](http://www.ville-jardsurmer.fr)

Sujets principaux : informations pratiques, actualités diverses, agenda des événements, offres d'emploi, comptes-rendus des conseils municipaux, publications, projets en cours et présentation du territoire (toutes les informations en lien avec la Commune et la Communauté de communes).

**!** Dans le cadre de l'application de la Réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements (Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021), vous retrouverez désormais les comptes rendus, procès-verbaux et l'ensemble des délibérations des conseils municipaux sur le site Internet de la ville.

### LES RÉSEAUX SOCIAUX

#### **FACEBOOK** [@VilledeJardsurmer](https://www.facebook.com/VilledeJardsurmer)

La Commune dispose de sa page Facebook : l'occasion de suivre au plus près l'actualité jardaise par le biais de divers contenus (informations pratiques, vidéos, photos, programmation estivale...).



#### **INSTAGRAM** [@ville\\_jard\\_sur\\_mer](https://www.instagram.com/ville_jard_sur_mer)

Retour en image sur les événements, paysage, patrimoine, belles photos du territoire. N'hésitez pas à nous partager vos plus belles photos avec le hashtag #jardsurmer !

#### **YOUTUBE** [Ville de Jard-sur-Mer](https://www.youtube.com/Ville_de_Jard-sur-Mer) Présentation du territoire et films des vœux.



### PANNEAU LUMINEUX

Implanté au cœur du centre-bourg, le panneau lumineux diffuse des informations relatives à la municipalité et aux associations.

### APPLICATION MOBILE

La Commune vous propose un nouveau service d'information et de communication :

#### **l'application IntraMuros.**

IntraMuros est une application mobile qui vous permet d'accéder à toutes les informations de la commune. Consultez les événements, actualités et points d'intérêt de la commune et de celles aux alentours.

Vous pouvez télécharger cette application gratuite sur votre téléphone mobile. Elle est disponible sur Google Play et l'App Store.



### BULLETINS D'INFORMATION

**Retrouvez le bulletin d'information « La Conchette » à la Mairie, à l'Office de Tourisme, à la médiathèque ou au Super U de Jard-sur-Mer.**

Il paraît quatre fois dans l'année (mars, mai, juillet et novembre) pour vous informer des projets en cours et des événements à venir. Quant à la programmation estivale, elle est annoncée début juillet, dans le dépliant « Festiv'Été », mis à disposition dans plusieurs lieux (Mairie, Office de Tourisme, médiathèque, campings, restaurants...). Toutes les publications sont également téléchargeables sur le site Internet de la ville.

### PANNEAUX D'AFFICHAGE

**Plusieurs panneaux d'information sont installés dans la commune** (chemin des Ormeaux, port de plaisance, entrées de plage lors de la saison estivale). Ils permettent d'annoncer les manifestations à venir ainsi que d'apporter diverses informations utiles : nouveaux services, ateliers numériques, réunions publiques...

## TAXE DE SÉJOUR : BIENTÔT UNE PLATEFORME EN LIGNE

Dans le but de faciliter les procédures liées à la taxe de séjour, la Mairie s'est dotée d'un nouvel outil de déclaration et de paiement en ligne destiné aux hébergeurs professionnels et particuliers jardaïs.

## MARCHÉS

La Commune est heureuse d'avoir tous les lundis matin, l'un des marchés les plus importants de Vendée, labellisé « Marchés de France ».

Il est apprécié de tous, exposants et clients, de par la qualité de ses produits et de sa fréquentation. Été comme hiver, de nombreux commerçants sont présents sur le parking des Ormeaux : 80 exposants l'hiver dont une trentaine de commerçants alimentaires et 145 exposants l'été dont 46 alimentaires.

**Durant la saison estivale, deux autres marchés sont proposés aux estivants et habitants : les « Nocturnes du port » et les « Mercredis gourmands ».**

Lors des « Nocturnes du port » ce sont une soixantaine d'exposants qui s'installent les jeudis soir, au port de plaisance. Il y a aussi le marché gourmand qui a lieu tous les mercredis matin, dans la rue piétonne, avec environ une vingtaine de producteurs locaux. Mais la Municipalité a la volonté de le développer, avec davantage de producteurs et d'« artisans de bouche » locaux.



## DÉMARCHES ADMINISTRATIVES EN LIGNE

Quelle que soit la démarche, il suffit de créer un compte en quelques clics sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) pour accéder à la démarche en ligne souhaitée puis se laisser guider. La création est gratuite et le compte est sécurisé. Toutes les pièces justificatives doivent être numérisées.

### S'inscrire sur les listes électorales

**Pour pouvoir voter à Jard-sur-Mer, il est obligatoire de s'inscrire sur les listes électorales. L'inscription est possible à tout moment mais doit se faire avant le 6<sup>ème</sup> vendredi précédant le scrutin.**

**Vous pouvez faire votre demande d'inscription en ligne, en Mairie ou par courrier.**

#### SUR PLACE EN MAIRIE



Il est possible de vous rendre directement à l'accueil de la Mairie, muni des justificatifs demandés.

#### SUR INTERNET



Vous pouvez accomplir votre démarche directement en ligne sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr). Il vous sera demandé de fournir les versions numérisées des pièces justificatives.

#### PAR COURRIER



Envoyez par courrier à l'adresse suivante : Mairie, Place de l'Hôtel de Ville - BP 29, 85520 JARD-SUR-MER, le formulaire CERFA N°12669, dûment complété et accompagné des copies des justificatifs nécessaires (date de réception fait foi).

**Afin que votre inscription soit prise en compte, vous devez impérativement fournir les pièces justificatives suivantes :**

- une pièce d'identité en cours de validité ou expiré depuis moins de cinq ans,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom (facture d'électricité, de gaz ou abonnement Internet),
- le formulaire CERFA N°12669, dûment complété.

Une fois l'inscription effectuée, vous recevrez une notification d'inscription par courrier, puis votre carte électorale. En cas de déménagement, n'oubliez pas de faire part de votre nouvelle adresse au service élection de la Mairie (les mêmes justificatifs seront à fournir).

**À noter : chaque citoyen qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans.**

## VOUS AVEZ 16 ANS ? PENSEZ À VOUS FAIRE RECENSER

Le recensement citoyen est obligatoire pour les jeunes de 16 ans. Il se fait auprès de la Mairie du domicile, dans les trois mois suivant la date anniversaire des 16 ans.



Ce recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée Défense et Citoyenneté. Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour se présenter aux concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...).

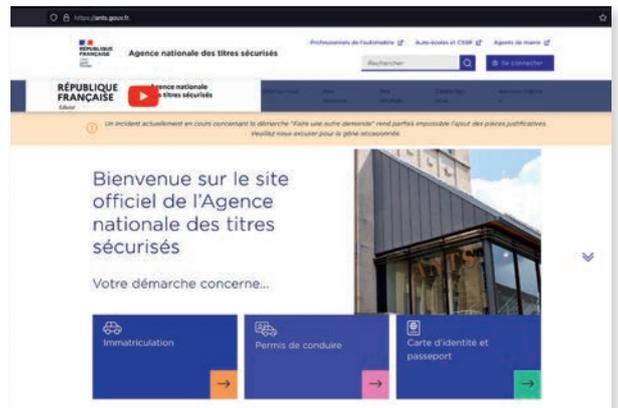
**Pour tout renseignement, veuillez contacter**  
l'accueil de la Mairie ☎ 02 51 33 40 17  
ou le Centre du Service National d'Angers ☎ 02 44 01 20 50  
ou à ✉ [csn-angers.jdc.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-angers.jdc.fct@intradef.gouv.fr)  
🌐 [www.majdc.fr](http://www.majdc.fr)

## CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Pour toute demande de carte nationale d'identité ou de passeport (première demande ou renouvellement), il est impératif de prendre rendez-vous dans l'une des mairies équipées d'un dispositif de recueil biométrique.

**AUTOUR DE JARD-SUR-MER, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À LA :**

- **MAIRIE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE**  
☎ 02 51 90 60 42 - <https://talmont-saint-hilaire.fr>
- **MAIRIE DES MOUTIERS-LES-MAUXFAITS**  
☎ 02 51 98 90 33 - <https://moutiers-les-mauxfaits.fr>
- **MAIRIE DES SABLES-D'OLONNE**  
☎ 02 51 23 16 00 - [www.lessablesdolonne.fr](http://www.lessablesdolonne.fr)
- **MAIRIE DE LA ROCHE-SUR-YON**  
☎ 02 51 47 47 47 - [www.larochesuryon.fr](http://www.larochesuryon.fr)
- **MAIRIE DE AUBIGNY-LES CLOUZEUX**  
☎ 02 51 98 70 15 - [www.aubigny-les-clouzeaux.fr](http://www.aubigny-les-clouzeaux.fr)
- **MAIRIE DE LA TRANCHE-SUR-MER**  
☎ 02 51 30 37 01 - [www.latranchesurmer.fr](http://www.latranchesurmer.fr)



### DÉMARCHE POUR OBTENIR UN TITRE D'IDENTITÉ

- 1. Remplissez le formulaire de pré-demande en ligne sur le site <https://ants.gouv.fr>.**  
Il remplace le dossier papier (qui continue cependant d'être accepté).  
Pensez à imprimer votre pré-demande ou à noter le numéro de pré-demande qui vous est attribué.
- 2. Prenez rendez-vous en ligne** ou auprès du secrétariat de la Mairie pour déposer votre dossier complet et procéder au relevé des empreintes digitales.
- 3. Récupérez votre titre d'identité.** Lorsque votre titre d'identité sera disponible en Mairie, vous recevrez un SMS de notification.

## PERMIS DE CONDUIRE ET CARTE GRISE

Pour toutes démarches liées au permis de conduire, à la carte grise ou au certificat d'immatriculation, les formulaires sont disponibles en ligne.

- [www.permisdeconduire.ants.gouv.fr](http://www.permisdeconduire.ants.gouv.fr)
- [www.immatriculation.ants.gouv.fr](http://www.immatriculation.ants.gouv.fr)

**Vous avez besoin d'aide pour effectuer ces démarches administratives en ligne ? N'hésitez pas à vous rapprocher de France Services (☎ 02 44 41 80 30).**

## Le PACS, c'est quoi ?

Un contrat conclu entre deux personnes majeures (même sexe ou sexe opposé) et ayant pour objectif de définir l'organisation de leur vie commune.

### OÙ SE PACSER ?

#### À LA MAIRIE OU AU CONSULAT FRANÇAIS

- L'enregistrement est gratuit.
- Une prise de rendez-vous est nécessaire.
- Les services en matière de PACS varient selon les communes.

**CONTACTEZ l'accueil de la Mairie au 02 51 33 40 17 pour prendre rendez-vous !**

#### AUPRÈS D'UN NOTAIRE

- Le notaire effectue une expertise juridique et anticipe les éventuels litiges liés au PACS.
- Le risque de dégradation ou de perte de la convention de PACS est écarté.

### LES PIÈCES UTILES POUR L'ENREGISTREMENT DU PACS

**1 LA CONVENTION DE PACS** reprend les informations patrimoniales et financières liant les deux contractants (CERFA N°15726\*02).

**2 LA DÉCLARATION DE PACS.** CERFA N°15725

**3 LES ATTESTATIONS SUR L'HONNEUR DE NON-ALLIANCE, DE NON-PARENTÉ ET DE RÉSIDENCE COMMUNE.**

**4 UN ACTE DE NAISSANCE, UNE PIÈCE D'IDENTITÉ ET UN LIVRET DE FAMILLE.**

**5 UN CERTIFICAT DE COUTUME, DE NON-PACS ET DE NON-INSCRIPTION AU RÉPERTOIRE CIVIL POUR LES ÉTRANGERS.**

## CAPTURE ET GARDE DES ANIMAUX EN DIVAGATION PAR LA POLICE MUNICIPALE



L'animal en divagation est capturé par la Police Municipale qui met tout en œuvre pour retrouver son propriétaire, lequel devra régler les frais suivants :

- Frais de capture : 55 € ;
- Frais de garde : 20 €/jour.

## LUTTE CONTRE LES NUISIBLES : LE FRELON ASIATIQUE

Afin de lutter contre l'invasion constante et croissante du frelon asiatique sur le territoire, la Communauté de communes prend en charge financièrement la destruction des nids.

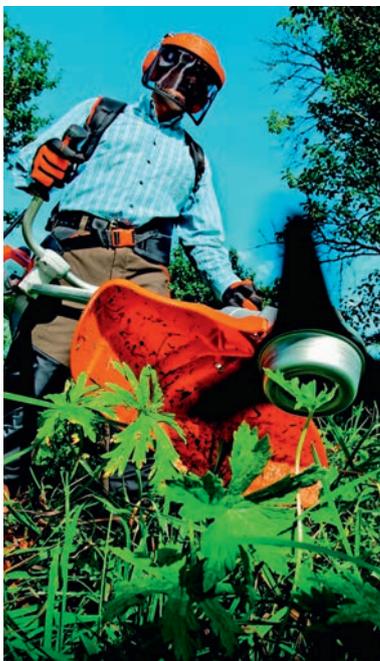
Si vous avez à signaler un nid sur votre propriété, il vous suffit de remplir le formulaire en ligne sur [www.vendeegrandlittoral.fr/nuisibles](http://www.vendeegrandlittoral.fr/nuisibles) pour en demander sa destruction. Ensuite, le prestataire de la Communauté de communes vous contactera pour définir une date et une heure d'intervention.



## CADASTRE

Les plans de cadastre sont à demander :

- > soit auprès du Centre des Impôts des Sables d'Olonne, service cadastre (Tél. : 02 51 21 76 76),
- > soit sur le site web : [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr).



## RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX NUISANCES SONORES

L'arrêté préfectoral n°22/CAB/399 du 31 mai 2022 fixe toute une série de règles à respecter afin d'éviter les nuisances sonores en matière de bruit de voisinage.

	Du lundi au vendredi	Le samedi	Les dimanches et jours fériés
Activités professionnelles sur la voie publique ou dans des propriétés privées	7h00 à 20h00	8h00 à 20h00	Interdiction (sauf urgence ou dérogation du Maire)
Exploitants agricoles (machine de récolte, moyens de transport et de réception des récoltes)	5h00 à 23h00	5h00 à 23h00	7h00 à 20h00
Appareils de bricolage, jardinage...**	8h30 à 12h00 14h00 à 19h30	9h00 à 12h00 15h00 à 19h00	10h00 à 12h00

\*\* Appareils électriques compris

## Location de salles et de matériel TARIFS 2023

TARIFS PRIVÉS COMPLEXE DES ORMEAUX		Week-end et fériés	Semaine
<b>Caution pour la salle</b>		<b>500 €</b>	
<b>Caution ménage</b>		<b>130 €</b>	
<b>Caution sonorisation</b>		<b>100 €</b>	
<b>Participation au traitement des ordures ménagères</b>		<b>5 €</b>	
<b>Participation aux fluides du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars</b>		<b>20 €</b>	
<b>Petite salle et salle de réunion</b>			
Vin d'honneur, assemblée générale		100 €	90 €
Soirée dansante, buffet froid, mariage		170 €	100 €
Utilisation le lendemain (ou groupe si mauvais temps)		50 €	
<b>Grande Salle</b>			
Vin d'honneur, assemblée générale		120 €	100 €
Mariage, soirée dansante - <u>sans</u> la cuisine		320 €	220 €
Mariage, soirée dansante - <u>avec</u> la cuisine		450 €	330 €
Utilisation le lendemain		130 €	
<b>Salle de spectacle</b>			
<b>Caution pour la salle</b>		<b>500 €</b>	
<b>Caution ménage</b>		<b>130 €</b>	
Congrès, assemblée générale		120 €	90 €
Concert, spectacle		170 €	130 €
<b>TARIFS ASSOCIATIONS JARDAISES</b>			
<b>Caution pour la salle</b>		<b>500 €</b>	
<b>Caution ménage</b>		<b>130 €</b>	
<b>Caution sonorisation</b>		<b>100 €</b>	
<b>Participation au traitement des ordures ménagères</b>		<b>5 €</b>	
<b>Participation aux fluides du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars</b>		<b>20 €</b>	
<b>Complexe des Ormeaux - Petite salle</b>			
Concours de cartes		60 €	
Soirée dansante		120 €	
Utilisation le lendemain		20 €	
<b>Complexe des Ormeaux - Grande Salle</b>			
Concours de cartes - <u>sans</u> la cuisine		100 €	
Autres manifestations - <u>sans</u> la cuisine		100 €	
Autres manifestations - <u>avec</u> la cuisine		180 €	
Utilisation le lendemain		60 €	
<b>Complexe des Ormeaux - Salle de spectacle</b>			
<b>Caution pour la salle</b>		<b>500 €</b>	
<b>Caution ménage</b>		<b>130 €</b>	
1 séance		90 €	
Forfait 4 séances		220 €	
Forfait 6 séances		310 €	
Forfait 8 séances		400 €	
Forfait au-delà de la 8 <sup>e</sup> séance		420 €	
<b>Complexe des Ormeaux - Parking pour manifestations</b>			
		50 €	
<b>Tarifs ensemble du complexe des Ormeaux</b>			
Forfait		350 €	
<b>LOCATION DE MATÉRIEL</b>			
Caution		120 €	
Sono		35 €	
Barnum		45 €	
Table		5 €	
Chaise		1 €	
Banc de 4 places		2 €	
Banc de 6 places		3 €	
Ganivelles		2 €	
Grilles d'exposition (la grille)		2 €	

# État Civil 2022

Les personnes ci-dessous nommées ou leur représentant,  
ont donné leur accord à la présente publication.



## NAISSANCES (9 en 2022)

02 juin ..... Eden BOISSON  
29 août ..... Eva POTIER  
15 septembre ... Robin BOUQUET  
08 octobre ..... Héliia-Rose PASQUIER  
08 octobre ..... Zacharie RANNOU  
15 octobre ..... Eden GUÉDON  
22 octobre ..... Mayti LLOSA DRAPEAU  
27 octobre ..... Aly LEFEBVRE BRETHOME  
18 novembre .... Anya HADDADOU

## MARIAGES (9 en 2022)

05 février ..... Serge MARILLEAU et Stéphane GRELLIER  
12 mars ..... Jacques VANDANGEON et Elisabeth BRUNETTI  
16 avril ..... Julien AMIOT et Emeline FERRÉ  
25 juin ..... Bertrand SERRELL et Valérie OSSART  
18 juillet ..... Christophe BEVILACQUA et Rose-Anne HENRY  
06 août ..... Gianni DENIEAU et Audrey DAUDET  
19 août ..... Étienne le GOUVELLO de la PORTE et Sixtine du PELOUX  
10 septembre .... Christophe CARTEAU et Daphnée ROBIN  
16 décembre ..... Claude CHALLANCIN et Jean-Claude REMY

## PACS (8 en 2022)

10 janvier ..... Théo BIGOT et Justine PARPAILLON  
22 février ..... Elodie LECOQ et Mélanie CANTIN  
22 février ..... Jackie GENTIL et Liliane GIRARD  
02 août ..... Thomas JOUSSEMET et Morgane BOUTOLLEAU  
23 août ..... Enzo GRIVAUD et Elodie HUARD  
23 août ..... Valentin GUÉDON et Valérie CHAILLOU

## DÉCÈS

23 août 2021 ..... Paul RIAULT  
1<sup>er</sup> janvier 2022 .. Auguste ROUSSEAU  
04 janvier ..... Suzanne AUDREN  
05 janvier ..... Patrick LONGÉ  
09 janvier ..... Jean KURCZ  
13 janvier ..... Michel TEXIER  
19 janvier ..... Jean MONTAGNIER  
01 février ..... Annie MICHAUT  
née BENZONI  
01 février ..... Marie FAVREAU  
née MASSON  
02 février ..... Catherine WURTZ  
née LOUSTAUD  
13 février ..... Raymond MIR  
21 février ..... Serge MARILLEAU  
23 février ..... Fernande ABADIE  
née GANDAUBERT  
23 février ..... Yvonne SAMSON  
née JUBAULT  
25 février ..... Jacqueline MARTINEAU  
née CHEVALIER  
05 mars ..... Noël JOUSSEMET  
05 mars ..... Elise RAVON  
née BERTHOMÉ  
16 mars ..... Daniel BAUDENNE  
19 mars ..... Dominique SABOURET  
29 mars ..... Rose DUBIN  
née DANAIS  
08 avril ..... Yvette VERDON  
née ROUSSEAU  
16 avril ..... Christiane FAURIE  
née DESWARTE  
19 avril ..... Flora GROLIER  
23 avril ..... Odette PIOU  
née AUVINET  
10 mai ..... Jeanne VIEUX  
née GARAT

11 mai ..... Jean-Luc MABILE  
12 mai ..... Allain GUÉRIN  
14 mai ..... Gilles RAGUET  
16 mai ..... Annick GAUCHET  
17 mai ..... Marie-Noëlle AMÉLINEAU  
24 mai ..... Jean-Claude FONTAINE  
04 juin ..... Monique MARCHAL  
née HERVIEUX  
07 juin ..... Huguette TOURMAN  
née OILLIC  
08 juin ..... Denis LE SOLLEU  
12 juin ..... Yvonne ROQUES née DOBÉ  
17 juin ..... Jean-Marie DESPAUX  
02 juillet ..... Andrée COUPEY  
née RAMBAUD  
02 juillet ..... Gabriel OUJOURD  
13 juillet ..... Odette GENTREAU  
née BROSSARD  
20 juillet ..... Diego MANCERAS Y GOMEZ  
20 juillet ..... Hubert GRONDIN  
22 juillet ..... Jeanne SORET  
née FOURNIER  
22 juillet ..... Jean-Claude PAVARD  
25 juillet ..... Serge CASTEL  
25 juillet ..... Christophe MERLETTE  
26 juillet ..... Ginette LECAS née BRUNEL  
03 août ..... Georges ROBIN  
19 août ..... Michel GANDAUBERT  
23 août ..... Lydie HIRBEC née LYSUCHA  
30 août ..... Colette PÉQUEGNOT  
née SONNETTE  
07 septembre .... Claude LABORIE  
10 septembre .... William NGUYEN  
16 septembre .... Bernard BELAUD  
18 septembre .... Michel LAUGÉ  
22 septembre .... Christine GRAVE  
née VANACKER  
26 septembre .... Guy THION

26 septembre .... Joël BUTON  
28 septembre .... Marie-Thérèse LAMOUREUX  
née GUYOT  
03 octobre ..... Jean COCHARD  
09 octobre ..... Patrick DESTOC  
09 octobre ..... Marie-Madeleine  
HERBRETEAU  
née ROUSSE  
09 octobre ..... Eliane BLAIN née FRETTE  
13 octobre ..... Emmanuel DORIE  
15 octobre ..... Yveline ROGER  
née PERRAUDEAU  
15 octobre ..... Daniel MULLER  
16 octobre ..... Sylvie GAGNÈRE  
née MALARDE  
16 octobre ..... Edith DELRUE née INIZAN  
22 octobre ..... Suzanne MUSQUIN  
née BARÉ  
23 octobre ..... Henri SIEMIANOWSKI  
24 octobre ..... Jeannine ANGIBEAUD  
27 octobre ..... Nicole RECOQUE  
née MARTIN  
29 octobre ..... Marie LARNAUD  
née MAGNIEN  
30 octobre ..... Patrice CRAIPEAU  
10 novembre ..... Denis NIAULT  
née BOUTON  
13 novembre ..... Rosmarie SULGER-DULTY  
20 novembre .... Marie-Aimée RIBIÈRE  
née ROULEAU  
21 novembre ..... François MANSARD  
04 décembre .... Claudine BOURNAZEL  
née LACHAUD  
09 décembre .... Gérard BONNAUD  
13 décembre ..... Josiane MORINEAU  
née BRUNET  
23 décembre .... Marcellin VRIGNON  
26 décembre .... Renée LÉONARD  
née WISSOCQ



# Jard sur Mer

*destination nature*



MAIRIE, 18 BIS CHEMIN DU RAYON (adresse provisoire) | 85520 JARD-SUR-MER | ☎ 02 51 33 40 17